

RÉHON, le 25 novembre 2024

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

<u>Lundi 2 décembre 2024 à 18H00</u> Salle du Conseil Municipal en mairie

Je vous informe que, suite à la démission de Monsieur Xavier GUARISCO, de Monsieur Christian VENTURA et de Monsieur Aurélien SANCHEZ à la fonction de conseillers municipaux ;

Et, Madame Dominique LELEU, venant immédiatement après le dernier élu appelé à remplacer le conseiller élu sur la liste dont le siège est devenu vacant, n'habitant plus la Commune, est devenue inéligible et ne peut siéger au sein du Conseil Municipal;

En conséquence, à compter du 6 novembre 2024, le siège restera vacant en l'absence de suivant de liste.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 septembre 2024
- 2. Désignation d'un nouveau membre (suite à démission d'un élu) Commission « Finances et numérique » & « Sport et Développement économique »
- 3. Finances Engagement partenarial entre la Commune de Réhon et la Direction Générale des Finances Publiques 2024-2029
- 4. Renouvellement de la Convention territoriale globale (CTG) 2025-2028 entre la Commune et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
- 5. Ouverture des crédits d'investissement 2025
- 6. Attribution prime agents Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI CAE) Annule et remplace la délibération du 14 octobre 2015
- 7. Renouvellement de la délibération N° 05-032022 du 14 mars 2022 autorisant la collectivité à faire appel à un vacataire pour le service Urbanisme pour une durée de trois ans
- 8. Déclassement du domaine public de terrains Rue de Cutry 54430 Réhon Parcelles cadastrées AE 610 de 65 m2 et AE 614 de 26 m2
- 9. Vente de Terrain Rue de Cutry 54430 Réhon Parcelles cadastrées AE 610 de 65 m2 et AE 614 de 26 m2

- 10. Règlement intérieur Transfert de gestion de mise à disposition du local temporaire d'urgence de la Commune vers le CCAS
- 11. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant N°6 à la convention de partenariat avec la crèche de LONGWY multi-accueil « Les Petits Loups » pour la réservation de deux berceaux
- 12. Motion pour la défense de la vie locale et du service public de proximité

Divers.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

e Maire,

ean-Pierre WEBE